



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°34/2023

**Objet : Emprunt nouveau – Contrat de prêt La Banque Postale.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant le budget d'investissement 2023.

Considérant que pour les besoins de financement des opérations prévues, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 €.

Considérant, l'offre de financement en date du 24/02/2023 proposée par la Banque Postale.

### DÉCIDE

- **de contracter** auprès de la Banque Postale, un emprunt d'un montant total de 1 000 000,00 € (un million d'euros) dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes:

Score Gissler :	1 A
Montant :	1 000 000,00 €
Durée du contrat de prêt :	15 ans
Objet du contrat de prêt :	Financer les investissements
Versement des fonds :	En une deux ou trois fois avant la date limite du 24 avril 2023
Taux d'intérêts :	Taux fixe de 3,86%
Base de calcul des intérêts :	Mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Echéances d'amortissement et d'intérêts:	Périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement	Constant

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

Remboursement anticipé :	Possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement actuarielle.
Commission : Commission d'engagement	0.10 % du montant de la contrat de prêt

- **d'autoriser** le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

L'Isle-Adam, le 10 mars 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM  
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75  
[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire  
[s.poniatowski@ville-isle-adam.fr](mailto:s.poniatowski@ville-isle-adam.fr)